

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 22/10/2014

Date d'affichage : 23/10/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 30 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Renée FALCO - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Régine RINAUDO à Maria De Fatima FIANDINO / Pascal CORDÉ à Laëtitia PICOT / Jean-Jacques GABERT à Rémy FELIX / Johan TOUCAS à Marc-Etienne LANSADE / Valérie ROBIN à Audrey TROIN / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Patrick GARNIER / Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que le Festival de la Mer est né de la volonté commune de la Ville et de la SA du Port de Plaisance des Marines de Cogolin de mettre en valeur la façade maritime en attirant les visiteurs, dont les habitants, vers le port.

Dans ce cadre, il est convenu que les deux parties financeront à parts égales les manifestations du Festival de la mer.

Ainsi, la SA du Port de Plaisance des Marines de COGOLIN remboursera la Commune à hauteur de 50 % des dépenses engagées pour les manifestations du Festival de la Mer 2014.

Une convention de partenariat financier entre les deux parties fixe les modalités de cette participation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour l'organisation du Festival de la Mer 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation du Festival de la Mer 2014.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.



Le Maire,

Marc-Étienne Lansade
Marc-Etienne LANSADE

Formalités de publicités
effectuées, le : 14 NOV. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, le : 13 NOV. 2014
Visa du : 13 NOV. 2014

N° 2014/143

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SA DU PORT DE PLAISANCE DES MARINES DE COGOLIN
POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA MER 2014